



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Hébertville :

Que le Conseil de la municipalité d'Hébertville, adoptera conformément au Code municipal, le Programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024 lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 13 décembre 2021 à 19h.

De plus, tel que prévu par le Code municipal, les délibérations du Conseil et les périodes de questions, lors de ces séances, porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024

Donné à Hébertville ce 7^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Carole Perron
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Chicoutimi, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 7 décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce 7^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Carole Perron
Directrice générale et
secrétaire-trésorière